

NOUVELLE STRATÉGIE POUR L'AUTONOMIE

des personnes âgées et
des personnes
en situation de
handicap



Aujourd'hui, près d'un quart des Séquanodionysien.ne.s est concerné au quotidien par la problématique du handicap et du vieillissement, et cette proportion ne cessera de croître dans les 20 prochaines années.

Ces évolutions démographiques et sociales appellent dès maintenant des actions concrètes et innovantes pour anticiper et relever les défis qu'elles représentent. C'est pourquoi, avec Magalie Thibault, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes, nous avons élaboré un **nouveau Schéma pour l'autonomie et l'inclusion**, compétences majeures du Département, qui s'adresse tant aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap.

La Seine-Saint-Denis a fait le choix de l'inclusion depuis plusieurs années. Mais nous avons voulu aller bien au-delà avec cette nouvelle stratégie, et **poser dès aujourd'hui les jalons d'une société toujours plus inclusive**, c'est-à-dire une société qui offre la capacité à chacune et chacun de **participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions**, quels que soient les obstacles liés au handicap ou au vieillissement.

Une stratégie pour une Seine-Saint-Denis 100% inclusive !

STÉPHANE TROUSSEL,
Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

10 AMBITIONS CLÉS pour une nouvelle stratégie

- Proposer à tous les plus de 60 ans la carte Ikaria pour un accès privilégié à la culture, au sport et aux loisirs
- Adapter 3 000 logements en 5 ans en lien avec les bailleurs et les partenaires
- Créer 25 « tiers lieux - autonomie dans mon quartier »
- Construire un Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME)
- Expérimenter dès maintenant la démarche « Territoires 100% inclusifs » dans 2 villes
- Créer un accueil unifié préfigurant une « Maison de l'autonomie et des aidant.e.s »
- Réduire les délais d'instruction des demandes et améliorer l'accès aux droits
- Renforcer et adapter l'offre médico-sociale
- Développer des outils pour favoriser la participation des citoyen.ne.s
- Faire des mineur.e.s non accompagné.e.s d'aujourd'hui les accompagnant.e.s des seniors demain

NOS 10 AMBITIONS POUR UNE SEINE-SAINT-DENIS 100% INCLUSIVE

400 *MILLIONS D'EUROS,*
c'est le budget annuel du Département
en faveur des personnes dépendantes.

156 *MILLIONS D'EUROS D'ICI 2024*
pour la nouvelle stratégie du Département
pour l'inclusion.

PROPOSER À TOUS LES PLUS DE 60 ANS LA CARTE IKARIA POUR UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

Favoriser les activités culturelles, sportives, citoyennes et les loisirs des personnes de plus de 60 ans, et répondre plus largement aux enjeux du bien-vivre pour nos aîné.e.s : tels sont les objectifs de la carte Ikaria. Délivrée par le Département sans critères de ressources à l'ensemble des personnes de plus de 60 ans vivant en Seine-Saint-Denis, elle donnera accès de manière privilégiée à une offre sélectionnée au sein d'un réseau de partenaires. Chaque bénéficiaire de cette carte sera informé.e des offres et aura un accueil privilégié au sein de ce réseau de partenaires. Ce dispositif sera complété d'un «coup de pouce» - de type «chèque cadeau» - offert par le Département l'année des 65 ans des bénéficiaires, puis tous les 5 ans, pour soutenir le financement de leurs sorties et de leurs activités de loisirs.

pour préserver leurs repères et maintenir le lien avec leurs proches. La transformation de l'habitat en Seine-Saint-Denis nécessitera de mobiliser tou.te.s les acteur.trice.s et singulièrement les bailleurs privés pour poursuivre et amplifier les efforts en termes d'adaptation de logements et de développement de l'habitat inclusif.

CRÉER 25 « TIERS LIEUX - AUTONOMIE DANS MON QUARTIER »

Au-delà de l'habitat, nous souhaitons développer une offre de services de proximité, au niveau du quartier et plus spécifiquement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en créant, en lien avec les bailleurs, des « tiers lieux – autonomie dans mon quartier ». Ces locaux dédiés disposeront d'un panel de services consacrés à l'autonomie : activités sociales, permanence de services spécialisés, service d'aide à domicile, soins infirmiers et paramédicaux, dépôt de course ou de courrier.



ADAPTER 3 000 LOGEMENTS EN 5 ANS EN LIEN AVEC LES BAILLEURS ET LES PARTENAIRES

La concertation que nous avons engagée pendant un an l'a montré : lorsque la question de l'autonomie survient, les personnes souhaitent d'abord vivre le plus longtemps possible à leur domicile



CONSTRUIRE UN PÔLE DE RÉFÉRENCE INCLUSIF ET SPORTIF MÉTROPOLITAIN (PRISME)

Le sport est un puissant levier d'inclusion. Le Département a donc décidé de s'appuyer sur la dynamique de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour garantir à tous et à toutes l'accès à des pratiques sportives partagées, adaptées et inclusives. Le Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME) est né de la volonté conjointe du Département et de plusieurs partenaires des champs sportifs, médico-sociaux, universitaires et d'autres collectivités de proposer un espace dédié au sport inclusif.



photo non contractuelle

Cet équipement sportif innovant qui verra le jour à l'horizon 2023 à Bobigny, a été pensé pour pouvoir accueillir l'universalité des publics dans une logique inclusive, et plus particulièrement ceux les plus éloignés de la pratique (handicaps moteurs, sensoriels, psychiques, déficiences intellectuelles, perte d'autonomie, accidentés, seniors, etc.)

EXPÉRIMENTER DÈS MAINTENANT LA DÉMARCHÉ « TERRITOIRES 100% INCLUSIFS » DANS 2 VILLES

Le département de la Seine-Saint-Denis a été sélectionné pour expérimenter la démarche intitulée « Territoires 100% inclusifs ». Ce dispositif vise à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour lutter contre les ruptures de parcours et favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie. Deux villes – La Courneuve et Bondy – bénéficieront dans ce cadre d'un appui spécifique dans la mise en œuvre de projets inclusifs, qui concerneront notamment l'accueil et l'information des personnes en situation de handicap ou encore la scolarisation.



CRÉER UN ACCUEIL UNIFIÉ PRÉFIGURANT UNE « MAISON DE L'AUTONOMIE ET DES AIDANT.E.S »

La perte d'autonomie ou la survenue d'un handicap constitue toujours un profond bouleversement pour la personne concernée mais également pour son entourage. L'accès aux droits, à l'information, ou encore la coordination des intervenants sont autant de démarches complexes qu'il est impératif de faciliter tant pour les personnes que pour leurs proches. Dans ce contexte, les personnes aidantes occupent une place essentielle dans l'accompagnement et doivent être pleinement soutenues. La situation des aidant.e.s sera au cœur des priorités de notre action avec notamment un accompagnement personnalisé dans les démarches, la formation et le développement de solutions de répit. Le Département mettra également en place un accueil unifié de l'autonomie et des aidant.e.s pour faciliter l'information et l'accompagnement préfigurant demain la création d'une « Maison de l'autonomie et des aidant.e.s ».



RÉDUIRE LES DÉLAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS

En dépit de l'amélioration constante de nos délais, les traitements des demandes adressées au Département restent encore trop longs. L'accès effectif aux droits et aux allocations nécessite une amélioration globale du service apporté par le Département à ses usager.e.s, non seulement en termes de délais mais aussi d'accueil. Le Département s'engage donc dans la poursuite et l'amplification de la réduction des délais de traitement dans l'instruction des allocations pour un accès rapide aux droits.

RENFORCER ET ADAPTER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

La Seine-Saint-Denis poursuivra avec ses partenaires le développement de l'offre médico-sociale pour répondre aux besoins prioritaires, qu'il s'agisse de la prise en charge de l'autisme, du handicap psychique ou encore des personnes handicapées vieillissantes. Ce sont ainsi 900 solutions nouvelles qui seront créées d'ici 2024 en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, à travers notamment la création de nouvelles structures ou l'extension de leurs capacités. Dans le même temps, deux EPHAD publics seront rénovés pour mieux accueillir les personnes âgées et un plan de modernisation des résidences autonomes de Seine-Saint-Denis sera engagé avec nos partenaires.



DÉVELOPPER DES OUTILS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYEN.NE.S

Le Département encouragera les initiatives citoyennes qui donnent la possibilité aux personnes aux personnes de contribuer elles-

mêmes à la construction de solutions en faveur de l'inclusion. D'ores et déjà, le Département soutient le déploiement en Seine-Saint-Denis de l'application **IWheelShare**, qui répertorie les différents services destinés aux personnes en situation de handicap et leur permet de partager leurs appréciations. L'ambition est également de mettre sur pied un véritable « incubateur d'initiatives citoyennes » qui pourra apporter un soutien financier à ces projets et créera un « écosystème » favorable à leur développement. Le Département lancera également des budgets participatifs dans les résidences autonomie qui permettront aux citoyen.ne.s d'avoir directement prise sur les choix budgétaires et les projets à financer.

FAIRE DES MINEUR.E.S NON ACCOMPAGNÉ.E.S D'AUJOURD'HUI LES ACCOMPAGNANT.E.S DES SENIORS DEMAIN

Pour renforcer les solidarités entre les générations et répondre aux besoins d'accompagnements des seniors, le Département proposera, à 20 jeunes mineur.e.s non accompagné.e.s, des services civiques, sous forme d'expérimentation, pour se former aux métiers du **Care** et devenir demain accompagnant.e.s de seniors. Il s'agira ainsi de valoriser les compétences et les atouts de notre territoire, de créer des emplois de proximité et de faire vivre les solidarités entre générations au quotidien.



Le futur schéma départemental de l'autonomie est le fruit d'une vaste concertation qui aura réuni près de 850 usager.e.s et plus de 400 professionnel.le.s et partenaires institutionnel.le.s.

Il s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap sans oublier les singularités des deux publics.

J'ai souhaité que ce nouveau schéma garantisse une solution adaptée à chaque personne, à chaque étape de son parcours de vie.

Il se veut enfin innovant permettant ainsi à l'ensemble des citoyen.ne.s de promouvoir une société inclusive, dans laquelle le droit des personnes à décider de leur vie prime.

MAGALIE THIBAUT

Vice-présidente chargée de l'autonomie des personnes